



## ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Rectrice de l'académie de Limoges,

RECTORAT  
Division des Examens et Concours  
**DEC2/CG/n° 2026-16**

- **Vu** le code général de la fonction publique, en date du 1er mars 2022, livre 1er Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;
- **Vu** le décret modifié n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 6 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Le jury chargé d'examiner les épreuves du concours interne pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif du ministère de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, organisé au titre de la session 2026, est composé comme suit :

**Président** : Monsieur Frédéric LEJEUNE, Chef d'établissement, Lycée professionnel Edouard Vaillant, Saint Junien,

**Vice-présidente** : Madame Sandra MASFRAND, Attachée principale, Fondée de pouvoir, Agence comptable Lycée Turgot,

Monsieur Nicolas RIADO, Attaché d'administration, Secrétaire général, collège de Châteauneuf la Forêt,

Madame Sandrine LABBE, SA Classe exceptionnelle, Cheffe du bureau des ATSS/Gestionnaire des SAENES, DPAE, Rectorat de Limoges

#### Article 2 :

La Secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 26 mars 2026